

# INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.659.182 Euros  
Siège social : 36 Avenue du Général de Gaulle - Tour Gallieni II  
93170 BAGNOLET

317 480 135 RCS BOBIGNY

SIRET : 317 480 135 000 35

## **RAPPORT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

**Rapport du Président sur les procédures de Contrôle interne  
(concernant notamment les comptes sociaux et les comptes consolidés)**

**Rapport du Président prévu par l'article L. 225-37 du Code de Commerce**

(article 117 de la Loi de Sécurité financière)  
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010

### INTRODUCTION : RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGALES

#### **Introduction : rappel des obligations légales**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 (SA à Conseil d'administration) ou L. 225-68 (pour les SA à Directoire et CS) du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, les limitations de pouvoir du Directeur général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services financiers et a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 10 mars 2010

La société Infotel se réfère désormais au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible à l'adresse internet suivante [http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code\\_de\\_gouvernance\\_site.pdf](http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf), ci-après le Code de référence.

Par séance en date du 10 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé de changer de Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise et d'adopter le Code Middlenext qui correspond davantage aux enjeux et à la taille du Groupe et à la composition de l'équipe dirigeante et au fort degré d'implication de ses membres (dirigeants actionnaires).

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

S'agissant de la rémunération de ses mandataires dirigeants, point important du Code de référence, il doit être précisé que la société Infotel a toujours adopté une politique exemplaire de rémunération et d'avantage de ses dirigeants-administrateurs. Ceux-ci ne bénéficiant d'aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle, ni avantages tels que : jeton de présence, option de souscription ou option d'achat d'actions, instrument donnant accès au capital, actions gratuites ou indemnité de départ.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code Middlenext qui ont été écartées et les raisons de ce choix.

## **1<sup>ère</sup> Partie : Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'administration**

### **Gouvernement d'entreprise**

#### **L'équipe dirigeante**

L'équipe dirigeante du Groupe se compose de 5 membres :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général, normalien, agrégé de mathématiques, a fondé Infotel après dix ans de recherche au CNRS ;
- 
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, diplômé de l'IEP Paris et ingénieur Arts et Métiers, a rejoint M. Connes-Lafforet pour créer Infotel après dix années passées à la Direction informatique d'Air France ;
- 
- Mme Josyane Muller, Directeur général délégué, diplômée de l'ISIN-ESSTIN de Nancy, a rejoint Infotel en 1985 après dix-huit années dans des SSII dont neuf chez Cap Gemini en qualité de Directeur d'agence ;
- 
- M. Eric Fabretti, Directeur général délégué, non administrateur ;
- 
- M. Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué, non administrateur.

#### **Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration se compose ainsi :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué ;
- M. Alain Hallereau, Administrateur ;
- Mme Josyane Muller, Administrateur et Directeur général délégué.

#### ***Composition et fonctionnement des comités***

#### **Compte rendu des travaux du Conseil d'Administration**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration de la Société Infotel s'est réuni à 11 reprises (avec un taux de participation moyen de 84%) aux dates et sur les ordres du jour ci-dessous indiqués :

- **le 27 janvier 2010, stratégie (n° 1) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ; Lancement d'une consultation pour la mission de Commissaire aux Comptes ; Autorisation d'acquiescer e.Project 21 ;**
- **le 27 janvier 2010, augmentation du capital (levée des stock-options 2009) ;**
- **le 27 janvier 2010, autorisation d'une convention de sous-traitance**
- **le 10 mars 2010, arrêté des comptes 2009 et préparation de l'assemblée mixte ; adoption du Code de Gouvernement d'entreprise Middlednext ;**
- **le 7 avril 2010, fin de la consultation pour la nomination des Commissaire aux Comptes ; modification du projet de résolutions ;**
- **le 7 avril 2010, stratégie (n° 2) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ;**
- **le 26 mai 2010, lancement du programme de rachat ;**
- **le 28 juillet 2010, stratégie (n° 3) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ;**
- **le 30 août 2010, arrêté des comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2010 ;**
- **le 27 octobre 2010, stratégie (n° 4) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers.**
- **Le 27 octobre 2010, rémunération de deux dirigeants au 1<sup>er</sup> novembre 2010**

En tout état de cause, le conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

### **Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Lors de sa réunion en date du 26 janvier 2011, Le Conseil d'administration d'Infotel a choisi de se doter d'un Règlement Intérieur. Ce Règlement Intérieur est disponible sur le site internet de la société.

Ce Règlement Intérieur a pour but de rappeler aux membres du conseil d'administration d'Infotel leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du conseil d'administration en intégrant les cinq rubriques prévues à la recommandation R6 du Code Middenext :

- Rôle du conseil
- Composition du conseil/critère d'indépendance des membres
- Devoirs des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, confidentialité, etc.)
- Fonctionnement du conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et du comité d'audit ;
- Règle de détermination de la rémunération des membres

### **Dispositions concernant les Administrateurs - Présence d'un administrateur Indépendant**

Les qualités que doit requérir l'administrateur sont la compétence, l'expérience et le respect de l'intérêt social de la société.

Bien que la taille du Groupe et la forte implication des trois membres du conseil exerçant des fonctions exécutives (dirigeants-actionnaires) - fortement impliqués dans la gestion des procédures clés du Groupe et soucieux en toutes circonstances l'intérêt social de la société - ne requiert pas la présence d'un administrateur indépendant, le conseil d'administration d'Infotel considère conformément à la Recommandation R 8 du Code Middenext, que le quatrième administrateur, Monsieur Alain HALLEREAU est indépendant dans la mesure où celui-ci n'exerce pas de fonction exécutive.

Etant en outre précisé que conformément à cette recommandation Monsieur Alain HALLEREAU n'est ni client ni fournisseur ni banquier de la société, est sans lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence et n'a pas été auditeur de la société.

### **Relations du conseil avec les tiers**

Le Conseil d'administration exerçant les missions dévolues par la loi au Comité d'audit veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent le groupe **Infotel**.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

### **Comités spécialisés**

#### **Comité d'audit**

La fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'administration, assistée par la direction générale, et par le cabinet d'expertise comptable qui assiste le Groupe dans ses travaux.

La société Infotel a choisi de se situer dans le cadre de l'exemption à l'obligation d'instaurer un Comité d'audit prévue à l'article L 823-20 4° du Code de commerce concernant les personnes et entités

disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 sous réserve d'identifier cette organe qui peut être l'organe chargé de l'administration.

Le Conseil d'administration d'**Infotel** s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Lors de sa réunion en date du 26 janvier 2011, Le Conseil d'administration a précisé dans son Règlement Intérieur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration dans sa fonction de comité d'audit et les missions qui lui sont dévolues.

Il n'est pas exigé la présence au sein du Conseil d'un membre compétent en matière financière et comptable.

Toutefois, tous les membres du Conseil d'administration qui ont une fonction exécutive (direction générale), justifient des compétences requises en matière financière et comptable.

Spécialement, M<sup>me</sup> Josyane Muller présente des compétences particulières en matière financière ou comptable : elle assure depuis 1985 la présidence de la société Infotel Conseil et est particulièrement chargée de la direction financière et comptable au sein du groupe Infotel.

Le Comité d'audit rend compte de son activité au moins deux fois par an à l'occasion de l'arrêté des comptes annuel et semestriel dans un rapport inclus dans les procès-verbaux des Conseils d'administration des comptes annuels et semestriels.

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité des rémunérations ni d'autres comités spécialisés.

### **Evaluation du Conseil d'Administration**

Conformément à la recommandation R 15 du Code de gouvernance Middlenext intégrée à l'article 4 du Règlement Intérieur, une fois par an les membres du Conseil sont invités par le Président à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil d'administration et la préparation de ses travaux, cette discussion devant être portée au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration.

Etant précisé par ailleurs que la Société privilégie l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer la pertinence du fonctionnement du Conseil d'administration, et les administrateurs sont régulièrement invités à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux.

## Organes d'Administration et de Direction

Nom, prénom usuel des Administrateurs et Directeurs généraux	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
<b>Administrateurs</b>	
Bernard Connes-Lafforet , Président-Directeur général	« President –Director » d'Infotel Corp. « Président Administrateur-Délégué » d' Infotel Monaco Président d'Addax
Michel Koutchouk	« Director » d'Infotel Corp. Président de la S.A.S. Harwell Management
Alain Hallereau	Néant
Josyane Muller	Président de la S.A.S. Infotel Conseil Président de la S.A.S. Infotel Ouest
<b>Directeurs généraux délégués</b>	
Michel Koutchouk	Voir ci-dessus
Josyane Muller	Voir ci-dessus
Jean-Marie Meyer	« Directeur Général » d'Infotel Conseil « Directeur Général » d'Infotel Ouest « Administrateur-délégué » d'Infotel Monaco
Éric Fabretti	Néant

### • Comité de Direction

Il est composé de :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur Général ;
- M. Michel Koutchouk, Directeur Général Délégué ;
- Mme Josyane Muller, Directeur Général Délégué ;
- M. Jean-Marie Meyer, Directeur Général Délégué ;
- M. Eric Fabretti, Directeur Général Délégué
- 

Ce comité est placé sous l'autorité du Directeur général et regroupe la direction générale et les responsables de directions et de départements. L'examen du suivi des prévisions et des réalisations du chiffre d'affaires pour l'ensemble des entités du Groupe est fait mensuellement en Comité de Direction.

L'examen des résultats sur la base des situations trimestrielles pour l'ensemble des entités du Groupe est fait par le Comité de Direction.

### 2<sup>ème</sup> Partie : Limitations des pouvoirs du directeur général

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur Général n'est prévue par les statuts ou le Conseil d'administration. En conséquence, le Directeur Général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

### **3<sup>ème</sup> Partie : Procédures de contrôle interne**

#### **1. DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE**

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez INFOTEL ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par la Direction Générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- 
- d'autre part, de veiller que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.
- 
- Enfin, de veiller au bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.
- 

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces objectifs sont compatibles avec la définition du C.O.S.O (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Le C.O.S.O a défini le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les organes sociaux et la Direction Générale d'une entreprise afin d'avoir une assurance raisonnable dans la réalisation des objectifs suivants : efficacité et bon fonctionnement des opérations, fiabilité du reporting financier, mise en conformité avec les lois et règles applicables.

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE**

Infotel est la société mère d'un Groupe fondé en 1979.

En 2010, le Groupe est constitué de ses filiales Infotel Conseil, Harwell Management, et Archive Data Software détenues respectivement à 100 %, 40%, et 33 % de la filiale Infotel Ouest détenue à 100% par Infotel Conseil ainsi que de ses représentations commerciales à l'étranger sous forme de filiales implantées aux États-Unis et en Allemagne.

#### **LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE**

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière et de conformité aux lois.

- Dans l'exercice de ses fonctions de Comité d'audit, le Conseil d'administration est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Toutes les filiales opérationnelles d'Infotel S.A sont toutes détenues à 100 % et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

Infotel est organisée de manière centralisée. En conséquence, les filiales sont dirigées par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'INFOTEL qui exercent l'essentiel des activités de contrôle opérationnel.

## **LA GESTION DES RISQUES MAJEURS**

La politique de management des risques consiste à anticiper les conséquences significatives de l'activité sur le patrimoine et les résultats de la société. Dans le Groupe Infotel, ces actions de prévention sont du domaine de la Direction Générale. Une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur Infotel est développée dans le document de référence 2010 de la société Infotel et en résumé voici les principaux facteurs de risques examinés par Infotel.

### ***Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)***

#### **Risques de taux**

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier significatif, et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

#### **Risques de change**

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de risques jusqu'à présent, hormis le recours ponctuel à des ventes à terme de devises détenues en banque. En 2010, la société mère n'a pas eu recours à des ventes à termes de devises détenues en banque.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaies locales. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est d'environ 3 336 M€, soit 3 % du chiffre d'affaires global.

Les ventes en Europe sont réalisées dans la zone Euro et ne présentent donc pas de risque de change.

#### **Risques de liquidité**

**Infotel** a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'une absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir

#### **Risques sur actions**

L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La société ne supporte pas de risques sur actions liées à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

### ***Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)***

**Clients :**

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes du Groupe Infotel et de l'historique des relations, il existe peu de risques clients appréciables.

La répartition de la clientèle de l'activité par secteur économique figure au paragraphe en page 30 du document de référence.

**Fournisseurs :**

Il n'existe pas de risques liés aux fournisseurs qui auraient une incidence quelconque sur la réalisation technique ou financière des activités du Groupe Infotel.

**Dépendance à l'égard du personnel clé :**

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait affecter ses perspectives. Cependant, elle a mis en place un encadrement intermédiaire destiné, à terme aux postes de Direction de la Société avec la nomination de Messieurs Jean-Marie Meyer et Eric Fabretti en qualité de Directeur Général délégué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Risques technologiques**

Le principal risque technologique subi par Infotel tient à l'évolution des données technologiques du marché qui modifierait le positionnement du Groupe, dans ses deux branches d'activité.

Il est toutefois rappelé que le Groupe est spécialisé dans des domaines d'informatique de gestion sur mainframes, faisant appel à de très grandes bases de données, dont aucun expert ne prévoit la disparition rapide en tant que marché significatif.

**Baisse des prix – Forfait :**

Le Groupe pourrait être soumis à une pression sur les prix.

Il est toutefois rappelé que le Groupe a su, par le passé, prévenir ce type de risque et que la nature et la qualité de ses prestations - à forte valeur ajoutée et ciblées sur l'informatique vitale des grandes entreprises pour assurer leur croissance - constituent un facteur important pour réduire l'impact de ce risque.

Les prestations réalisées par la société, sont facturés soit au forfait, soit en régie. Pour les facturations au forfait, le prix étant négocié au préalable avec le client, le risque est une sous-évaluation des coûts, des difficultés liées au projet ou des demandes additionnelles de la clientèle.

Afin de gérer ce risque, le Groupe a donc mis en place une politique managériale visant à former et à encadrer ses chefs de projet à l'évaluation des coûts et la gestion du client pendant la période contractuelle (CMMI ISO).

**Arrivée de nouveaux concurrents :**

Le Groupe pourra être amené à faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents, dans un secteur en cours de mutation technologique. Il est toutefois rappelé que :

- son activité d'édition de progiciels s'adresse à un marché de niche sur lequel interviennent des sociétés ayant acquis une spécialisation ancienne sur z/OS et DB2 ;
- il a su gérer dans le passé les conséquences de l'arrivée fréquente de nouveaux concurrents dans son activité de prestation de services.

**Gestion de croissance :**

Infotel prévoit une forte croissance dans les années à venir, notamment à l'exportation.

Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif.

Par le passé, Infotel a fait face avec succès à ce type de difficultés. Il est rappelé que le développement à l'étranger sera effectué en accompagnement de l'expansion de grands clients.

### ***Risques juridiques***

#### **Réglementation particulière :**

L'activité d'Infotel ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation.

#### **Confidentialité :**

La quasi-totalité des documents remis à la Société par ses clients font l'objet d'accords de confidentialité. Le risque existe de divulgation d'informations par la Société sur les projets d'une société cliente. La Société a, toutefois, établi des normes déontologiques qui s'appliquent à son personnel, visant à prévenir ce risque.

#### **Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle :**

Il est rappelé que les programmes d'ordinateurs développés par Infotel ne sont pas des inventions brevetables.

À ce jour, le Groupe n'a pas engagé, ni été partie, d'un contentieux dans ce domaine.

#### **Non-respect d'obligations de résultat :**

Le Groupe pourra avoir à faire face à des risques de non respect d'obligations de résultat pour ses prestations au forfait. Il est néanmoins rappelé que, si ce risque ne peut être écarté, le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque.

#### **Faits exceptionnels et litiges :**

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière d'Infotel.

#### **Nantissements d'actifs de l'émetteur :**

Il n'existe aucun nantissement sur les immobilisations du Groupe Infotel.

### ***Risques industriels et liés à l'environnement***

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. La Société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement cartouches d'encre pour imprimantes) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société et de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés de Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution.

#### **Qualité :**

Infotel Conseil est certifié ISO 9001:2000 et poursuit une démarche complète appelée Infotel Qualité Management destinée à faire vivre et à organiser son système Qualité. Cette démarche est décrite

dans un référentiel documenté dont la présentation est réalisée dans le Manuel d'Assurance Qualité du Groupe. Elle s'appuie sur un Code de déontologie interne.

**Infotel** a publié une Charte Qualité Groupe sur laquelle repose son engagement à l'égard de ses clients.

Infotel poursuit également une démarche Qualité dans le cadre CMMI (Capacity Maturity Model Integration), défini par le SEI (Software Engineering Institute) de l'université de Carnegie Mellon, qui est un modèle de référence destiné à appréhender et à améliorer les bonnes pratiques des entreprises d'ingénierie.

Le 30 mars 2009, le département Banque Finances d'**Infotel** a été évalué au niveau de maturité CMMI 2

(« Managed »).

Il est rappelé que le pôle Qualité, qui est placé sous l'autorité de la Direction générale, est basé dans la Tour Gallieni II à Bagnolet. Il est rattaché à la Direction générale et travaille en étroite collaboration avec la Direction Paris-Lyon et la Direction Sud et Ouest.

Il s'agit, au travers de ces missions, et dans le cadre des objectifs qui sont assignés, d'apporter une réelle plus-value aux collaborateurs d'**Infotel** en termes :

- l'assistance opérationnelle sur la Qualité ;
- de conseil et de soutien en matière de Ressources humaines ;
- de rationalisation et d'efficacité des outils informatiques mis au service de chacun.

#### **Organisation des délégations :**

Les opérations significatives nécessitant une validation du Comité de Direction ou la Direction Générale, sont les suivantes :

- la rédaction des offres relatives à des opérations comportant un risque important est soumise à l'avis du Comité de Direction ;
- les décisions importantes concernant la recherche et le développement ;
- la mise en place des actions touchant au système d'information du Groupe.

L'intégration des filiales tant au plan juridique qu'opérationnel est mentionnée ci-dessus. Le contrôle des filiales est assuré par la Direction générale.

#### **Description des procédures de contrôle interne :**

Nous décrivons ci-dessous les procédures de contrôle interne.

Les filiales opérationnelles d'Infotel SA sont toutes détenues à 100 % et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

Pour cela, le Groupe est divisé en différentes directions qui assurent chacune à leur niveau des contrôles spécifiques.

Un comité de direction placé sous l'autorité du Président et regroupant les responsables de direction et de département assure la direction opérationnelle du Groupe. Il se réunit de façon hebdomadaire.

##### *1) La direction générale*

La direction générale du Groupe a pour mission de définir la stratégie, la politique générale, les objectifs, et les plans d'actions. Elle conduit également les fonctions d'organisation et les missions spéciales non couvertes par les directions opérationnelles.

Un certain nombre de réunions ont périodiquement lieu afin de réaffirmer les grands objectifs du Groupe, la stratégie à moyen et long terme, ainsi que les valeurs sur lesquelles le Groupe s'appuie pour atteindre ces objectifs.

## *2) Les directions opérationnelles*

La mission des directions opérationnelles (La Direction Paris-Lyon et la Direction Sud et Ouest) est d'une part de concevoir, commercialiser et rentabiliser toutes les prestations de type forfaitaire (centres de service), régie ou assistance technique et formation adaptables aux besoins des clients dépendant de leur périmètre géographique, et d'autre part d'assurer la conception, le développement, la maintenance et le support technique des Logiciels.

La responsabilité de ces directions est exercée par les directeurs Paris-Lyon d'une part et Sud et Ouest d'autre part, sous l'autorité du Directeur général d'Infotel Conseil, qui assure également le suivi des prévisions et des réalisations du chiffre d'affaires pour l'ensemble des entités du Groupe.

## *3) La direction financière*

La direction financière a pour mission pour l'ensemble du Groupe de gérer la trésorerie, de superviser la gestion comptable, de produire les éléments nécessaires au contrôle de gestion, notamment les tableaux de bord financiers et les calculs des marges.

Elle coordonne la communication financière et participe avec la direction générale aux réunions d'informations des analystes financiers lors de la publication des résultats semestriels et annuels.

Cette direction est assurée par le Directeur Général d'Infotel Conseil.

## *4) La direction du personnel*

La direction du personnel est compétente pour l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a pour mission de définir les normes et règlements, administrer le personnel, gérer les relations humaines, participer aux procédures d'embauche et décisions de carrière, établir la paye, contrôler la cohérence de la politique salariale, et gérer les relations avec les organes représentatifs du personnel. Cette direction est directement placée sous le contrôle du Directeur Général d'Infotel.

## *5) La fonction communication*

La fonction communication est rattachée à la Direction Générale.

### **3. CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE**

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'Infotel en termes d'information financière est centralisée.

#### *1) Gestion de la trésorerie et délégation de signature*

Les dépenses dans les sociétés françaises du Groupe ne peuvent être engagées que par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'Infotel.

Pour les filiales étrangères, seules les dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées par les gestionnaires locaux. Les encaissements des clients s'effectuent exclusivement par virement sur des comptes dédiés aux encaissements. Seuls le directeur général ou les directeurs généraux délégués sont habilités à effectuer des mouvements de sortie sur ces comptes

#### *2) Établissement des comptes sociaux*

Les comptabilités de toutes les entités du Groupe sont tenues ou supervisées par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale d'Infotel.

La préparation des comptes sociaux leur est également confiée.

L'expert-comptable de la société mère assure la fonction de responsable comptable du Groupe.

### 3) Établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels est confié au cabinet d'expertise comptable de la société mère, sous le contrôle de la Direction générale d'Infotel.

La Direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

## **EVOLUTION DU CONTROLE INTERNE**

Infotel S.A. se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) mis en place depuis de nombreuses années, est opérationnel. Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du Groupe.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par la direction générale. En fonction de l'évolution de sa taille, Infotel S.A. renforcera de manière pragmatique cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes).

INFOTEL S.A. sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

## **CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR**

L'organisation d'Infotel est aussi centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur, qui sont du ressort de la Direction générale et des Directeurs généraux délégués.

Il est précisé que pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la société s'appuie sur le « *cadre de référence du contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » proposé par l'AMF et que l'utilisation de ce guide n'a pas permis d'identifier de défaillance ou d'insuffisance dans le système de contrôle interne mis en place dans le Groupe Infotel.

**Tableaux recommandés par l'AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux**

**Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

<b>Bernard CONNES-LAFFORET, Président</b>	<b>2009 (Exercice N-1)</b>	<b>2010 (Exercice N)</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	243 k€	246 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	243 k€	246 k€

<b>Michel KOUTCHOUK, Directeur général délégué</b>	<b>2009 (Exercice N-1)</b>	<b>2010 (Exercice N)</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	219 k€	228 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	219 k€	228 k€

<b>Josyane MULLER, Directeur général délégué</b>	<b>2009 (Exercice N-1)</b>	<b>2010 (Exercice N)</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	219 k€	220 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	219 k€	220 k€

<b>Jean-Marie MEYER, Directeur général délégué</b>	<b>2009 (Exercice N-1)</b>	<b>2010 (Exercice N)</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	52,5 k€	210 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	52,5 k€	210 k€

<b>Éric FABRETTI, Directeur général délégué</b>	<b>2009 (Exercice N-1)</b>	<b>2010 (Exercice N)</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	52,5 k€	210 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	52,5 k€	210 k€

**Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

<b>Bernard CONNES-LAFFORET, Président</b>	<b>2009 (Exercice N-1)</b>		<b>2010 (Exercice N)</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	243 k€	243 k€	246 k€	246 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Véhicule		Véhicule	
<b>TOTAL</b>	243 k€	243 k€	246 k€	246 k€

<b>Michel KOUTCHOUK, Directeur général délégué</b>	<b>2009 (Exercice N-1)</b>		<b>2010 (Exercice N)</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	219 k€	219 k€	228 k€	228 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Véhicule		Véhicule	
<b>TOTAL</b>	219 k€	219 k€	228 k€	228 k€

<b>Josyane MULLER, Directeur général délégué</b>	<b>2009 (Exercice N-1)</b>		<b>2010 (Exercice N)</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	219 k€	219 k€	220 k€	220 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant		Néant	
<b>TOTAL</b>	219 k€	219 k€	220 k€	220 k€

<b>Jean-Marie MEYER, Directeur général délégué</b>	<b>2009 (Exercice N-1)</b>		<b>2010 (Exercice N)</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	52,5 k€	52,5 k€	210 k€	210 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant		Néant	
<b>TOTAL</b>	52,5 k€	52,5 k€	210 k€	210 k€

Éric FABRETTI, Directeur Général Délégué	2009 (Exercice N-1)		2010 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	52,5 k€	52,5 k€	210 k€	210 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant		Néant	
<b>TOTAL</b>	52,5 k€	52,5 k€	210 k€	210 k€

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant
Alain Hallereau	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	Néant	Néant

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant
Eric Fabretti	Plan n°9	3000	16,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

**Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

**Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social**

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition d'acquisition
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

**Tableau 8 : Contrat de travail, Régime de retraite supplémentaire, Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions Indemnité relatives à une clause de non-concurrence**

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bernard Connes-Lafforet <b>Directeur Général</b>		X		X		X		X
Michel Koutchouk <b>Directeur général délégué</b>		X		X		X		X
Josyane Muller <b>Directeur général délégué</b>		X		X		X		X
Jean-Marie Meyer <b>Directeur général délégué</b>		X		X		X		X
Éric Fabretti <b>Directeur général délégué</b>		X		X		X		X